

Département du Bas-Rhin  
**COMMUNE DE FROHMUHL**



**Procès-Verbal de la séance ordinaire du  
Conseil Municipal du 17 décembre 2025**

Date de convocation : 08 décembre 2025  
Date d'affichage : 17 décembre 2025

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq à 20 heures 15 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Didier FOLLENIUS

Secrétaire de la séance : Véronique MERTZ

**Présents :** Didier FOLLENIUS, Christine NISS, Dominique THELLYERE, Véronique MERTZ, Emilie VERCLEYEN, Guillaume PEIFER, Muriel HERRMANN, Marc-Antoine BAUDINET

Membres en exercice : 9

**Représentés :** Jérémy KURTZ représenté par Didier FOLLENIUS

Présents : 8

**Excusés :**

Votants : 9

**Absents :**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès verbal du 10 septembre 2025
2. Restaurant communal - Contrat de location gérance
3. Recrutement et rémunération d'un agent recenseur
4. Aménagement d'un parking drainant et d'une IRVE

M. le Maire démarre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il indique les représentés et leurs représentants Jérémy KURTZ représenté par Didier FOLLENIUS.

Le quorum est de 6. Celui-ci étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Désignation du secrétaire de Séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Véronique MERTZ comme secrétaire de séance.

**Délibérations du conseil:**

**OBJET :** Approbation du procès verbal du 10 septembre 2025 DEL\_2025\_037

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal des délibérations du 10 septembre 2025.

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

**OBJET : Restaurant communal - Contrat de location gérance DEL\_2025\_039**

Vu la délibération DEL-2024-036 du 28 octobre 2024

En raison d'une activité fluctuante du restaurant communal le maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir la redevance mensuelle à :

- 800€ HT soit 960€ TTC du 01 janvier 2026 au 28 février 2026

Après délibération le conseil municipal accepte la modification du contrat de location.

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

**OBJET : Recrutement et rémunération d'un agent recenseur DEL\_2025\_038**

Le Maire informe que la Commune de FROHMUHL a été retenue pour procéder, début 2026, à l'enquête de recensement de la population.

Considérant que le territoire communal est couvert par un district de recensement unique, il y a lieu de recruter un agent recenseur pour la Commune de FROHMUHL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à procéder à l'engagement de Mme LOTH Delphine, née le 13 décembre 1981 à STRASBOURG (Bas-Rhin)
- décide d'accorder à l'intéressée, comme rémunération **brute** pour l'exécution de sa mission :
  - soit une indemnité forfaitaire de 600 € si l'intéressée effectue la totalité de sa mission (l'ensemble des enquêtes recueillies),
  - soit une partie des 600 € proportionnellement au nombre de questionnaires recueillis,
- enregistre l'accord de l'intéressée.

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

**OBJET : Aménagement d'un parking drainant et d'une IRVE DEL\_2025\_040**

Le maire expose aux membres du conseil municipal l'avant projet d'un parking drainant et d'une IRVE réalisé par le cabinet CV ingénierie.

Le parking existant, qui comprend 8 places, est recouvert d'enrobé et est trop petit pour les besoins de la salle et du gîte de la commune.

La commune, qui va entreprendre des travaux de rénovation de la salle et l'agrandissement du gîte manque cruellement de stationnement.

Une borne de recharge électrique sera également mise en place. La réalisation de ces travaux permettra également de créer des stationnements complémentaires aux abords de la salle et du gîte.

Estimation des travaux

- Travaux préparatoires 1900€ HT
- Parking drainant 72 230€ HT

- Aménagement paysager 1 140€ HT
  - Borne de recharge électrique 23 890€ HT
- Soit un total de 99 160€ HT

#### Plan de financement

- Agence de l'eau 4 496 €
- Advenir 4 300 €
- Région (FEADER) 20 000 €
- FEDER 20 000 €
- CeA 10 000 €
- DETR 20 532 €
- Autofinancement 19 832 €

Soit un total de 99 160€ HT

Le démarrage des travaux est programmé début 2026.

Après délibération le conseil municipal :

- décide d'adopter l'avant projet,
- décide d'adopter le plan de financement ci-dessus,
- autorise le maire à demander les aides prévues ci-dessus,
- autorise le maire à signer tout document afférent à ces demandes.

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 1

Aucun autre point n'étant soulevé, M. Le Maire clôture la séance.

Didier FOLLENIUS  
Président de séance

Véronique MERTZ  
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Mertz', written over the name of the secretary of the meeting.